



CONSEIL MUNICIPAL

Proces-Verbal du 12 décembre 2012



OBJET

2012-155) AVENANT N°1 LOT 2 NOUVELLE MAIRIE – ENTREPRISE GILOT MISE EN PLACE STRUCTURE EN BOIS POUR REHAUSSEMENT PLANCHER

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, un devis de l'entreprise GILOT relatif à la mise en place d'une structure en sapin du nord traité pour rehaussement du plancher à la nouvelle mairie pour un montant de 1 168.00 € HT. Celui-ci étant supérieur de plus de 5% au montant du marché initial du lot n°2 (charpente-couverture ardoises), il convient de prendre un avenant n°1.

Cet ajout entraînera une plus-value sur la base du marché de 1 168,00 € HT.

Le marché de l'entreprise GILOT passera donc de 15 126,78 € HT à 16 294,78 € HT (avenant n° 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour la passation de l'avenant avec l'entreprise GILOT pour un montant de 1 168,00 € HT.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2012-156) AVENANT N°1 LOT 6 NOUVELLE MAIRIE – ENTREPRISE ACTIS LATOUR – POSE DE PLAQUES PLACOPLATRES DE BA 13 AU PLAFOND PIECE ARCHIVES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, un devis de l'entreprise ACTIS-LATOUR relatif à la pose de plaques de Placoplatre de BA 13 au plafond de la pièce archives à la nouvelle mairie pour un montant de 1 026.22 € HT. Celui-ci étant supérieur de plus de 5% au montant du marché initial du lot n°6 (plâtrerie-cloisons sèches - faux-plafonds), il convient de prendre un avenant n°1.

Cet ajout entraînera une plus-value sur la base du marché de 1 026,22 € HT.

Le marché de l'entreprise ACTIS-LATOUR passera donc de 39 986.53 € HT soit 47 823,89 € TTC à 41 012.75 € HT soit 49 051,25 € TTC (avenant n° 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour la passation de l'avenant avec l'entreprise ACTIS-LATOUR pour un montant de 1 026,22 € HT.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2012-157) STATION D'EPURATION – CONVENTION COMMUNE D'ENTRAMMES/AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la commune d'ENTRAMMES fixant les conditions de détermination, d'attribution et de versement de l'aide financière accordée pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de passer une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fixant les conditions relatives à l'aide financière accordée pour la construction de la nouvelle station d'épuration,

Toutes les modalités de cette opération sont définies dans la convention précitée.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ou tout autre document se rapportant à cette affaire.

OBJET

2012-158) CHOIX ASSOCIATION TRAVAUX MUR DES THERMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à la réfection du mur des thermes établis par les associations Etudes et chantiers Bretagne-Pays de la Loire et GENIE (Gestion des espaces naturels pour l'Insertion et l'Emploi) de Laval :

- et propose de retenir l'association Etudes et chantiers Bretagne-Pays de la Loire pour un montant de 13 760.00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir l'association Etudes et chantiers Bretagne-Pays de la Loire pour un montant de 13 760.00 €,

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2012-159) TRAVAUX AMENAGEMENT BÂTIMENT ACTUELLE MAIRIE (85, rue d'Anjou) POUR ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE – CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux à intervenir pour l'aménagement du bâtiment situé 85, rue d'Anjou (actuelle mairie), il convient de choisir un maître d'œuvre pour l'étude des travaux à intervenir et la définition d'un projet global. Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre de ce projet, de solliciter le Cabinet A3 Architecture de Laval répondre à cette demande,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre des travaux à intervenir pour l'aménagement du bâtiment situé 85, rue d'Anjou (actuelle mairie), de solliciter le Cabinet A3 Architecture de Laval pour la mission de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET

2012-160) MODIFICATION DU PLAFOND SUBVENTION CLASSES TRANSPLANTEES

Le conseil municipal souhaite modifier le plafond de prise en charge des projets de classes transplantées. Par délibération du 10 Novembre 1995, il avait été décidé de subventionner à hauteur de 40% les projets avec un plafond de 15 245.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, de subventionner à hauteur de 40% les projets de classes transplantées, avec un plafond maximum de 6 200.00 € de subvention.

OBJET
2012-161) SUBVENTION CLASSES TRANSPLANTEES 2013

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande de l'école primaire publique d'ENTRAMMES :

- d'un projet de classe découverte « histoire et patrimoine » pour 46 élèves de CE2 et CM1, du Lundi 8 au Vendredi 12 avril 2013, au centre de Lapeyrière à SAINT-GENIES (Dordogne) ;
- du coût du séjour (transport compris) à 15 288.00 €.

et après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE**, de subventionner le séjour de découverte « histoire et patrimoine » de l'école primaire publique à hauteur de 40 % du montant des dépenses, soit :

- 15 288 € x 40 % = 6 115,20 €

OBJET
2012-162) TARIFS LOCATION SALLE DES FETES
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances,

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants:

Tarifs pour les habitants / associations de la commune

Objet	Tarif
Vin d'honneur	80,72 €
Soirée dansante avec participation / Marché de Noël / Exposition vente	161,50 €
Concours de cartes, loto, soirée crêpe, arbre de Noël	101,11 €
Concours de cartes sur 2 jours	141,57 €
Fêtes de famille, banquet (1 jour calendaire)	124,45 €
Fêtes de famille, banquet (2 jours calendaires)	207,47 €
Nuit de la Saint Sylvestre	414,90 €
Supplément si les clés sont retirées la veille (À partir de 17h00)	19,62 €
Supplément si chauffage	25,63 €
Supplément si utilisation de la cuisine	80,72 €
Théâtre (par séance)	40,92 €
Bourses aux vêtements / jouets	28,83 €
Galette des rois	28,86 €
Galette des rois avec danse (non payant)	121,43 €
Rallye pédestre	12,19 €
Assemblées générales des associations	Gratuit
Réunions hebdomadaires du 3ème âge	Gratuit
Gymnastique	Gratuit
Activités manuelles	Gratuit
Réunions électorales	Gratuit
Répétitions théâtre	Gratuit
Journée des classes	Gratuit
Chauffage pour les associations	Gratuit

Tarifs pour les habitants / associations hors commune

Objet	Tarif
Vin d'honneur	103,29 €
Soirée dansante avec participation / Marché de Noël / Exposition vente	372,38 €
Concours de cartes, loto, soirée crêpe, arbre de Noël	165,35 €
Activité commerciale (de 9h00 à 17h00)	165,85 €
Fêtes de famille, banquet (1 jour calendaire)	198,10 €
Fêtes de famille, banquet (2 jours calendaires)	330,71 €
Nuit de la Saint Sylvestre	761,71 €
Supplément si les clés sont retirées la veille (À partir de 17h00)	19,62 €
Supplément si chauffage	51,26 €
Supplément si utilisation de la cuisine	80,72 €
Théâtre (par séance)	71,36 €
Assemblée générale à caractère publicitaire	80,72 €
Assemblée générale ou autre réunion	12,19 €
Assemblée générale suivie d'un lunch	82,95 €
Projection de film	103,01 €

Tarifs communs à tous

Objet	Tarif
Location vaisselle jusqu'à 50 personnes + lave-vaisselle	30,90 €
Location vaisselle jusqu'à 75 personnes + lave-vaisselle	46,35 €
Location vaisselle jusqu'à 150 personnes + lave-vaisselle	61,81 €
Location vaisselle au delà de 150 personnes + lave-vaisselle	92,71 €
Forfait « Verres ballons » + lave-vaisselle	15,45 €
Forfait « Flûtes » + lave-vaisselle	20,60 €
Heure de ménage	22,11 €
Utilisation du micro (sauf association locale)	Caution de 150 €
Utilisation du micro (sauf association locale)	Location de 5 €
Chèque de réservation, sauf association (encaissé seulement si la réservation est annulée)	30% du tarif ad hoc

OBJET
2012-163) TARIFS DROITS DE PLACE
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances

➤ DECIDE d'appliquer les droits de place comme suit :

Objet	Tarif
Commerçant ambulant (à l'année)	78,27 €
Commerçant ambulant avec branchement électrique (à l'année)	122,03 €
Commerçant ambulant (au passage)	52,07 €
Commerçant ambulant avec branchement électrique (au passage, par jour)	61,12 €

OBJET
2012-164) TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances

➤ DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Concessions caveau/fosse trentenaires 2 m2	93,70 €
Concessions caveau/fosse trentenaires 4 m2	186,84 €
Concessions caveau/fosse cinquantenaire 2 m2	154,60 €
Concessions caveau/fosse cinquantenaire 4 m2	308,38 €
Concession urne (plaque de fermeture comprise) 30 ans	592,67 €
Concession urne (plaque de fermeture comprise) 50 ans	991,59 €
Concession caverne 30 ans	91,87 €
Concession caverne 50 ans	151,56 €

OBJET
2012-165) TARIFS MEDIATHEQUE
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Sur proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal **FIXE** les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Commune (Résidant, travaillant ou scolarisé sur la commune)	
Carte d'adhésion moins de 16 ans	1,00 €
Carte d'adhésion plus de 16 ans	2,00 €
Hors commune	
Cotisation à l'année civile	6,00 €
CAT	
Cotisation à l'année civile	46,17 €

OBJET

2012-166) TARIFS REPAS FOURNIS OU POUR PORTAGE A DOMICILE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Sur proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Repas fourni ou porté à domicile	9,56 €
Location container (par jour où un repas est livré)	0,11 €

OBJET

2012-167) TARIFS INTERVENTION SUR SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances,

➤ **FIXE**, comme suit, les tarifs d'intervention sur les réseaux eau et assainissement :

Objet	Tarif
Forfait de prise en charge	26,36 €
Heure de main-d'œuvre	26,36 €

OBJET

2012-168) TARIFS HERBERGEMENT SUR LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission finances,

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Tarif nuitée par jeune (gratuit pour les accompagnateurs)	1,17 €
Prix du repas	3,95 €

OBJET

2012-169) TARIFS SPANC A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le conseil municipal,

➤ **FIXE**, comme suit, les tarifs d'intervention sur les réseaux eau et assainissement :(TTC)

- Redevance annuelle SPANC.....	15,98 €
- Contrôle de conception et d'implantation.....	66,55 €
- Contrôle de bonne exécution.....	44,35 €
- Contrôle de bonne exécution – visite supplémentaire...	44,35 €
- Diagnostic.....	66,55 €

OBJET

2012-170) TARIFS SERVICE DE RESTAURATION : SCOLAIRE, ALSH MERCREDIS, PETITES VACANCES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal :

➤ **FIXE** les différents tarifs comme suit (tarif à la journée) :

Objet	Tarif
Tarif Base Enfant (TBE)	3,29 €
Tarif Réduit 3 Enfants (TR3E = TBE x 0,93)	3,06 €
Tarif Réduit 4 Enfants (TR4E = TBE x 0,87)	2,87 €
Tarif Personnel (TP = TBE x 2)	6,57 €
Tarif Autres Adultes (TAA = TBE x 2,25)	7,40 €

OBJET
2012-171) TARIFS ACCUEIL : PERISCOLAIRE – MERCREDIS – PETITES VACANCES
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal :

- DECIDE de mettre en place des tarifs différenciés sur la base du quotient familial CAF/MSA
- FIXE les différents tarifs comme suit :

Objet	Tarif
<u>Accueil matin ou soir</u>	
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	1,83 €
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	1,74 €
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	1,65 €
Hors commune = Tarif 1 x 1,3	2,38 €
<u>Petit déjeuner</u>	
Tarif unique	0,82 €
<u>Goûter</u>	
Tarif unique	0,60€
<u>Accueil transport scolaire</u>	
Tarif unique	0,61 €

OBJET
2012-172) TARIFS ALSH : MERCREDIS - PETITES VACANCES
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil municipal :

- DECIDE de mettre en place des tarifs différenciés sur la base du quotient familial CAF/MSA
- FIXE les différents tarifs comme suit :

Objet	Tarif
<u>Journée</u>	
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	8,58 €
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	8,15 €
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	7,73 €
Hors commune scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 1,68	14,42 €
Hors commune non scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 2,72	23,35 €
<u>Demi-journée</u>	
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	4,88 €
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	4,63 €
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	4,39 €
Hors commune scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 1,68	8,19 €
Hors commune non scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 2,72	13,27 €
Forfait sortie	4,06 €

OBJET
2012-173) TARIFS - TAUX DE PRISE EN CHARGE DES ACTIVITES
JEUNESSE
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de mettre en place des taux différenciés de prise en charge des activités jeunesse sur la base du quotient familial
- **FIXE** les différents taux comme suit :

Objet	Prise en charge
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	36%
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	38%
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	40%
Cotisation annuelle	6,00 €

OBJET
2012-174) TARIFS ACTIVITES ALSH JEUNESSE – VACANCES DE NOËL
2012

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours des vacances de Noël 2012 :

- **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
Création de maquettes de caisse à savon à Nuillé	3,50	3,50	3,50
Soirée repas à Entrammes	3,20	3,10	3,00

OBJET

2012-175) DECISION MODIFICATIVE N°3/2012 – BUDGET COMMUNE

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA DM 3	0,00	0,00
Rappel DM n°02	2 130.00	2 130.00
Rappel DM n°01	0.00	0.00
Pour mémoire BP 2012	1 036 000,00	1 036 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 038 130,00	1 038 130,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Art. 6574 Subventions		+ 304.42
Art. 6413 Personnel non titulaire		+ 2 000.00
Art. 022 Dépenses imprévues		- 2 304.42
TOTAL DE LA DM 3	0.00	0.00
Rappel DM n°02	2 130.00	2 130.00
Rappel DM n°01	---	---
Pour mémoire BP 2012	1 770 727,98	1 770 727,98
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 772 857,98	1 772 857,98

OBJET

2012-176) ANIMATION JEUNESSE – COTISATION

Le conseil municipal suite à la proposition de la commission Enfance-Jeunesse, propose de fixer le montant de l'adhésion au service jeunesse-Maison des Jeunes par an et par enfant à 6 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de fixer la cotisation annuelle pour toutes inscriptions de jeunes à l'animation jeunesse à 6 € et précise que ce tarif est valable jusqu'à ce qu'un nouveau montant soit fixé par délibération du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean BODIN